

FICHE DE SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL**SECTION 1 IDENTIFICATION ET USAGE DU PRODUIT**

Nom/Identification du produit Marin Spray Nine®	Usage du produit : Détergent germicide tout usage	Indice de formule : 03
Nom du fabricant et du fournisseur aux États-Unis Spray Nine Corporation	Nom du fournisseur au Canada ITW Permatex Canada	
Adresse (numéro, rue, ville, état et code postal) 251 North Comrie Avenue Johnstown, NY 12095	Adresse (numéro, ville, état et code postal) 8450 Lawson Road, Unit 1 Milton, Ontario, Canada L9T 0J8	
Téléphone d'urgence 1-800-477-7299 ChemTel 1-800-255-3924	Téléphone d'urgence ChemTel 1-800-255-3924	
Téléphone pour renseignements 518-762-4591 ou télécopieur 518-762-2566		
Signature du rédacteur (facultatif) Préparée le :	Claudia E. Britton 30 décembre 2008	

CATÉGORIE HMIS : SANTÉ-1 INFLAMMABILITÉ-0 RÉACTIVITÉ-0 PROTECT. INDIVIDUELLE - B
CATÉGORIE NFPA : SANTÉ-1 INFLAMMABILITÉ-0 RÉACTIVITÉ-0

CATÉGORIE WHMIS : NON RÉGI

SECTION II – COMPOSANTS DANGEREUX (29 CFR 1910.1200)

Composants dangereux	No de CAS	Poids %	Limite d'exposition	
			CMA ACGIH	PEL OSHA
Éthoxy alcools, C9-11	68439-46-3	1-3	Non établi	Non établi
monobutyléther d'éthylèneglycol	111-76-2	1-5	25 ppm	50 ppm

SECTION III – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES DU PRODUIT**BRÈVE DESCRIPTION EN CAS D'URGENCE**

Liquide transparent à faible odeur provoquant une irritation réversible des yeux et de la peau. Nocif à la suite d'une inhalation. L'inhalation du produit sous forme de brouillard peut causer une irritation. Le produit est nocif à la suite d'une ingestion.

EFFETS POTENTIELLEMENT DANGEREUX SUR LA SANTÉ :

CONTACT AVEC LES YEUX : provoque des picotements aux yeux et une irritation réversible. L'épreuve de Draize donne une cote de 20 sur un total possible de 110 (lapin, sans lavage des yeux). L'effet se dissipe dans les trois jours sans laisser de taie ou sans endommager l'iris. (basé sur un produit semblable)

CONTACT AVEC LA PEAU : peut provoquer une irritation de légère à modérée. Les résultats d'une étude sur l'irritation cutanée primaire d'une durée de 14 jours chez des lapins révèlent que le produit se classe parmi les produits légèrement irritants pour la peau (indice d'irritation cutanée primaire de 1.1). Le produit est nocif s'il est absorbé par la peau. LD50>2 000 mg/kg (lapin.) (basé sur un produit semblable)

INHALATION : le produit est nocif s'il est inhalé. LD50>200 g/l (rat). L'inhalation du produit sous forme de brouillard peut provoquer une irritation. (basé sur un produit semblable)

INGESTION : le produit est nocif s'il est ingéré. LD50 : 13 cc/kg (rat). (basé sur un produit semblable)

CONDITION MÉDICALE AGGRAVÉE PAR UNE EXPOSITION : aucune connue. Les personnes qui souffrent d'une affection préexistante ou d'une sensibilité peuvent être davantage susceptibles de subir les effets d'une exposition au produit.

EFFETS CHRONIQUES : aucun connu selon les données sur la sécurité des ingrédients, les renseignements technique à l'appui et les vastes antécédents du produit.

SECTION IV – PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LES YEUX : rincer immédiatement avec de l'eau pendant 15 minutes. Enlever les lentilles cornéennes s'il y a lieu étant donné qu'elles risquent d'aggraver l'état de la victime. Appeler le médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU : rincer avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler le médecin si l'irritation persiste.

INHALATION : sortir la victime au grand air.

INGESTION : ne pas provoquer le vomissement. Faire boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement le médecin.

REMARQUE AU MÉDECIN : traiter les symptômes de la victime.

FICHE DE SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL

SECTION V – MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

INFLAMMABILITÉ

POINT D'ÉCLAIR : 182°F (83°C)

MÉTHODE UTILISÉE : TCC

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ

LII : non établie

LSI : non établie

TECHNIQUE D'EXTINCTION : à l'alcool ou mousse tout usage pour les incendies importants. Utiliser de l'anhydride carbonique ou de la poudre chimique pour circonscrire les petits incendies.

RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : aucun connu. Le produit a été testé selon la Norme D 4206 de l'ASTM.

CONSIGNES EN MATIÈRE DE LUTTE : appareil de protection respiratoire et vêtements protecteurs. On peut utiliser de l'eau pour refroidir les contenants exposés au feu.

ÉQUIPEMENT DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES : aucun connu

SENSIBILITÉ À L'IMPACT MÉCANIQUE : aucune connue

SENSIBILITÉ À LA DÉCHARGE STATIQUE : aucune connue

SECTION VI MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS

Porter des vêtements de protection appropriés. Si possible, récupérer le produit pour l'éliminer ou l'absorber avec un produit approprié pour le récupérer et l'éliminer. Rincer à fond la zone affectée.

MISE EN GARDE : la zone de déversement risque d'être glissante. S'il s'agit d'un déversement important, contenir le déversement avec des digues et communiquer avec l'organisme de protection de l'environnement pertinent.

SECTION VII – MANUTENTION ET STOCKAGE

Stocker le produit dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Garder le produit hors de la portée des enfants.

SECTION VIII – PROTECTION EN CAS D'EXPOSITION

PROTECTION OCULAIRE : le port de lunettes de sécurité est recommandé.

PROTECTION DE LA PEAU : le port de gants à l'épreuve des produits chimiques est recommandé pour usage prolongé.

PROTECTION RESPIRATOIRE : aucune exigée dans des conditions normales d'utilisation

MESURES TECHNIQUES : aucune connue

CONSIGNES EN MATIÈRE D'EXPOSITION : utiliser le produit uniquement dans un endroit bien aéré.

SECTION IX – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE : translucide

ÉTAT PHYSIQUE : liquide

POINT D'ÉBULLITION : ~212°F (~100°C)

SOLUBILITÉ DANS L'EAU : complète

TAUX D'ÉVAPORATION : > 1

DENSITÉ RELATIVE : ~1.019 g/ml

POINT DE GEL : ~32°F (~0°C)

DENSITÉ DE VAPEUR : > 1

POINT DE FUSION : sans objet

TENSION DE VAPEUR : sans objet

POIDS MOLÉCULAIRE : sans objet

VISCOSITÉ : sans objet

ODEUR : légère

% DE VOLATILITÉ : ~95

pH : ~12.7

SECTION X STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ CHIMIQUE : stable

INCOMPATIBILITÉ : agents oxydants puissants

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : oxyde de carbone, anhydride carbonique et oxydes d'azote

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : impossible

SECTION XI – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

YEUX : non disponibles

PEAU : non disponibles

INHALATION : non disponibles

INGESTION : non disponibles

SUBCHRONIQUE : non disponibles

CHRONIQUE / CARCINOGENÉITÉ : non disponibles. Ne contient aucun produit cancérigène connu.

TÉRATOGENÉITÉ : non disponibles

PRODUITS MUTAGÈNES : non disponibles

SENSIBILISATION : non disponibles

FICHE DE SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL

SECTION XII – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

DONNÉES ÉCOTOXICOLOGIQUES :	non disponibles
DISTRIBUTION :	non disponibles
DONNÉES SUR LES CONSÉQUENCES CHIMIQUES :	non disponibles

SECTION XIII – MESURES D'ÉLIMINATION

Éliminer le produit selon les règlements fédéraux, d'état et locaux.

SECTION XIV – DONNÉES SUR LE TRANSPORT (Données partielles)

APPELLATION DE TRANSPORT DOT :	Non régi
APPELLATION TMD AU CANADA :	Non régi
APPELLATION CHIMIQUE POUR LE TRANSPORT :	Sans objet
CLASSE DE RISQUE DOT :	Sans objet
NUMÉRO N.U. :	Sans objet
QUANTITÉS À DÉCLARER (LB) :	Sans objet
ÉTIQUETTE DOT :	Sans objet
AFFICHE DOT :	Sans objet
CLASSIFICATION DE MARCHANDISES EN VRAC :	Sans objet
EMBALLAGE DE MARCHANDISES :	Sans objet
ÉTIQUETTE DU PRODUIT :	Sans objet

SECTION XV – RÉGLEMENTATION (Données partielles – Règlement choisi représenté)

STATUT TSCA : tous les composants de ce produit font partie de la liste TSCA ou en sont exemptés.

QUANTITÉS À DÉCLARER CERCLA : ce produit renferme du monobutyléther d'éthylèneglycol qui, même s'il fait partie d'une vaste gamme de catégories de produits chimiques (glycol éthers) dans la liste des substances dangereuses du CERCLA, ne fait l'objet d'aucune exigence relative aux quantités à déclarer.

SARA TITLE III :

SUBSTANCES EXTRÊMEMENT DANGEREUSES EN VERTU DE LA SECTION 302 : aucune

CATÉGORIES DE MATIÈRES DANGEREUSES EN VERTU DES SECTION S 311/312 : risque de toxicité aiguë

PRODUITS CHIMIQUES TOXIQUES EN VERTU DE LA SECTION 313 : ce produit renferme de 1 à 5 % de monobutyléther d'éthylèneglycol (111-76-2) qui fait partie de la catégorie des glycols et des éthers. Il peut donc faire l'objet d'exigences particulières en matière de quantités à déclarer.

STATUT RCRA : sans objet

CALIFORNIA PROPOSITION 65 : ce produit ne contient aucun produit chimique qui doit être déclaré en vertu de la California Proposition 65

SECTION XVI – AUTRES RENSEIGNEMENTS

CONDITIONS LÉGALES

Renonciation : les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur des données que nous jugeons fiables au moment de sa préparation. L'exactitude et l'intégralité de ces renseignements ne peuvent toutefois pas être garantis. Nous ne pouvons prévoir toutes les conditions dans lesquelles ces renseignements et nos produits sont utilisés ni les conditions dans lesquelles ceux des autres fabricants peuvent être utilisés en combinaison avec nos produits. Nous n'assumons aucune responsabilité pour les pertes ou les dommages qui font suite à un usage ou à une manutention inappropriés ou anormaux de nos produits, une incompatibilité entre les produits, au défaut de respecter les consignes et les avertissements sur l'étiquette du produit et sur la Fiche ou du défaut de respecter les pratiques recommandées.